

FINANCES

Participations financières des usagers des services municipaux pour l'année 2013/2014

Tarifs de différentes prestations municipales non soumises au quotient (sport, culture, action sociale)

EXPOSE DES MOTIFS COMMUN

Les prestations dans les domaines péri et extra-scolaires, culturels et sportifs sont financées par le budget communal, en complément de la participation financière des usagers.

Cette participation est définie selon la politique tarifaire de la ville qui distingue les tarifs calculés en fonction d'un quotient familial (QF) individualisé et les autres tarifs sans référence au QF.

La mise en œuvre des tarifs a récemment été modifiée avec le passage du nouveau QF en année civile. Aussi, les tarifs se distinguent désormais en 2 catégories :

- Les tarifs des activités soumises au QF : activités péri et extra-scolaires, cours municipaux culturels (danse, conservatoire, théâtre, arts plastiques), centres de vacances enfance et jeunesse, accueil des 11/17 ans et des 18/25 ans qui sont valable du 1^{er} janvier au 31 décembre.
- Les tarifs non soumis au QF : les activités sportives, le Tremplin-Hangar, la médiathèque, certains concerts du conservatoire, les sorties familiales, la restauration communale qui fonctionnent selon une programmation saisonnière ou sur des dates et périodes définies. Leurs tarifs sont appliqués uniquement pour l'été ou de septembre à août de l'année suivante.

Les tarifs présentés aujourd'hui correspondent à la 2^{ème} catégorie. Leurs évolutions pour la période 2013/2014 varient d'une activité à une autre. Les propositions présentées prennent en compte les décisions prises par le collectif de politique sociale, à savoir :

- Une augmentation de 1,5% pour les tarifs du restaurant communal et le Tremplin-Hangar.
- Une augmentation de 2 % pour les activités sportives.
- Une augmentation pour les concerts à l'église et les concerts sandwiches du conservatoire correspondant respectivement à l'alignement sur le tarif préférentiel du Théâtre Antoine Vitez et au coût réel du sandwich.
- Un maintien des tarifs pour les sorties familiales et la médiathèque.

La date d'effet des nouveaux tarifs est fixée du 1er juillet 2013 au 31 août 2013 pour les activités sportives d'été et les sorties familiales et du 1^{er} septembre 2013 et au 31 août 2014 pour les autres activités à l'exception de la restauration communale pour laquelle la validité des tarifs ira jusqu'au 31 décembre 2014 afin de les passer ensuite en année civile.

Les recettes en résultant ont été prévues au budget primitif.

P.J. : détail des propositions par activité

RESTAURANT COMMUNAL

Tarifs sans référence au quotient familial

Le restaurant communal est accessible au personnel communal et au personnel de quelques administrations extérieures. Les tarifs sont différenciés.

Il sert des repas le midi sous forme de self.

Depuis la fin 2001, les recettes sont soumises à la T.V.A. de 5,5%, au même titre que les restaurants d'entreprise.

Il est proposé une augmentation de 1,5% arrondie au centime supérieur.

D'autre part, dans un souci progressif d'harmonisation du mode de calcul des prestations fournies par la ville, il est proposé de caler les tarifs sur l'année civile à compter de l'année 2014.

Pour qu'il n'y ait pas deux augmentations successives il est proposé que les tarifs soient modifiés en septembre 2013 et qu'il n'y ait pas d'augmentation en 2014.

Aussi il est proposé de fixer, les tarifs d'un repas de la façon suivante et pour la période comprise entre le 1^{er} septembre 2013 et le 31 décembre 2014 :

Articles	Tarifs internes		Tarifs externes	
	2012	Proposition 2013/2014	2012	Proposition 2013/2014
Entrée	0,49 €	0,50 €	0,76 €	0,77 €
Plat garni	2,16 €	2,19 €	3,72 €	3,78 €
Viande seule	1,67 €	1,70 €	2,93 €	2,97 €
Légumes	0,49 €	0,50 €	0,76 €	0,77 €
Fromage	0,49 €	0,50 €	0,76 €	0,77 €
Yaourt	0,49 €	0,50 €	0,76 €	0,77 €
Dessert	0,49 €	0,50 €	0,76 €	0,77 €
Boissons	0,49 €	0,50 €	0,76 €	0,77 €
Glace	0,49 €	0,50 €	0,76 €	0,77 €
Sandwich	1,67 €	1,70 €	2,93 €	2,97 €
Sandwich crudités	2,16 €	2,19 €	3,72 €	3,78 €
Café ou Thé	0,41 €	0,42 €	0,74 €	0,75 €
Plaquette de beurre	0,06 €	0,06 €	0,06 €	0,06 €

Il est rappelé que, suite à l'instauration du badge unique d'accès aux bâtiments et parkings communaux, approuvée lors du Conseil municipal du 23 juin 2011, les tarifs de renouvellement de la carte sont les suivants :

1 ^{er} renouvellement	7 €
Renouvellement suivant	10 €

LE HANGAR – TREMPLIN

Tarifs sans référence au quotient familial

Le Hangar et le Tremplin sont des équipements dédiés aux pratiques amateurs et à la diffusion de musiques actuelles.

Ils constituent des espaces propres aux échanges et rencontres entre les musiciens amateurs et professionnels, maillons essentiels de la vie musicale locale.

Les activités s'articulent autour de quatre axes :

- **la répétition**, dont l'objectif est de favoriser les pratiques amateurs et néo-professionnelles différentes et d'offrir aux groupes et musiciens une alternative aux circuits musicaux traditionnels,

- **le studio d'enregistrement**, dont l'objectif est de permettre à des artistes amateurs et professionnels, à des associations ou collectifs, l'accès à la réalisation de maquettes, de démos et à la production de CD par la mise à disposition d'un outil technique,

- **la formation**, qui permet au public ivryen de bénéficier d'un accompagnement pédagogique sous forme de cours, de stages et d'ateliers,

- **la diffusion**, le Hangar propose une programmation de qualité dans le domaine des musiques actuelles et de la scène émergente à des tarifs préférentiels pour le grand nombre. C'est aussi l'organisation d'évènements scéniques « Fond de la Cour et nouvelles bulles » qui permet à des jeunes musiciens de faire leur première scène. Dans le cadre du projet pédagogique d'enseignement des pratiques amateurs dispensés au Tremplin, il est proposé de rendre l'entrée des concerts mis en œuvre par les musiciens amateurs gratuite.

Il est proposé de fixer les tarifs du Hangar-Tremplin de la façon suivante :

FORMATION

COURS INDIVIDUELS		
Forfait 10 cours Trimestre	2013	Saison 2013/2014
Tarif ivryen	50 €	51 €
Tarif réduit (minima sociaux, chômeurs, étudiants)	45 €	46 €

STAGES - ATELIERS - GARAGE		
	2013	Saison 2013/2014
Tarif ivryen	31 €	31,50 €
Tarif réduit (minima sociaux, chômeurs, étudiant, élèves du Tremplin)	Pas de délibération en 2013	20€
Tarif non ivryen	Pas de délibération en 2013	51 €

ENREGISTREMENT

ENREGISTREMENT MULTIPISTES		
Forfait 7 heures	2013	Saison 2013/2014
Tarif ivryen	115 €	116 €
Tarif non ivryen	172 €	174 €
Heures supplémentaires		
Tarif ivryen	20 €	20 €
Tarif non ivryen	28 €	28,50 €

REPETITIONS

LOCATION DE STUDIO		
Individuel à l'heure	Saison 2013	Saison 2013/2014
Tarif ivryen	4 €	4 €
Tarif non ivryen	7 €	7 €
Individuels 10 heures		
Tarif ivryen	32 €	32,50 €
Tarif non ivryen	56 €	56 €
Groupe à l'heure		
	Petit studio	Petit studio
Tarif ivryen	6 €	6 €
Tarif non ivryen	11€	11 €
Groupe / 10 heures		
Tarif ivryen	56 €	56 €
Tarif non ivryen	101 €	102,50 €
Groupe à l'heure		
	Grand studio	Grand studio
Tarif ivryen	12 €	12 €
Tarif non ivryen	22 €	22 €
Groupe / 10 heures		
Tarif ivryen	111 €	112 €
Tarif non ivryen	202 €	203 €

LOCATION INSTRUMENTS

LOCATION INSTRUMENTS		
	2013	Saison 2013/2014
Tarif unique Individuel, à l'heure	2€	2 €

CONCERTS – BAR

CONCERTS		
	2013	Saison 2013/2014
Plein tarif		
concerts « découvertes »	8 €	8 €
concerts habituels	10 €	10 €
concerts d'artistes d'une stature nationale	12 €	12 €
Tarif réduit (minima sociaux, chômeurs, étudiants et retraités)		
concerts « découvertes »	6 €	6 €
concerts habituels	8 €	8 €
concerts d'artistes d'une stature nationale	10 €	10 €
Tarifs élèves Tremplin	Pas de délibération en 2013	5 €
Vestiaires	Pas de délibération en 2013	1 €

Scène ouverte fond de la cour		
	2013	Saison 2013/2014
Tarif plein unique	6 €	Gratuité

Scènes alternatives		
	2013	Saison 2013/2014
Tarif plein unique	5 €	5 €

BAR		
	2013	Saison 2013/2014
Eau	1,50 €	1,50 €
Soda et autres	2 € / 2,50 €	2,50 €
Petite restauration sandwich	2,50 €	3 €
Snacking sucré	1 €	1 €
Snacking salé	1,50 €	1,50 €
Cafés – thés	1 €	1 €
Bières	Pas de délibération en 2013	2,50 €

CONCERTS DU CONSERVATOIRE

Tarifs sans référence au QF

Le conservatoire municipal élabore et présente chaque année un programme musical dense qui permet à tous de découvrir des œuvres musicales diversifiées de part leurs interprètes, leurs styles ou leurs lieux de diffusion.

Cette programmation se veut gratuite à l'exception :

- des concerts à l'église nécessitant une organisation et une technicité plus complexe que les autres concerts,
- des concerts sandwichs proposés sur le temps de la pause méridienne où une participation correspondant au moins au prix du sandwich (4,76€) est demandée.

Il est proposé de fixer les tarifs des concerts de la façon suivante :

Tarifs unitaires des concerts de l'église

	2012/2013	2013/2014
Tarif plein	9 €	10 €
Tarif réduit	6 €	6 €

Tarif du sandwich pour les concerts sandwichs

	2012/2013	2013/2014
L'unité	4 €	5 €

MEDIATHEQUE

Tarifs sans référence au quotient familial

Les tarifs d'inscription à la médiathèque sont modiques et diversifiés (ivryens et non ivryens, plein tarif et tarifs réduits, habituels et exceptionnels) selon la logique de notre politique de justice et d'équité sociales.

Certaines actions culturelles sont gratuites, elles sont une composante traditionnelle de notre politique culturelle de justice sociale. Elles accompagnent les programmations pour favoriser l'accès aux œuvres de culture. Elles sensibilisent les publics aux arts, aux savoirs, aux savoirs faire, par la rencontre avec créateurs, auteurs...dans une relation de proximité diversifiée (concerts sandwich, concerts commentés, concerts conférence, concerts découverte, lectures théâtralisées, répétitions publiques, chansons de voisinage, conférences, projections, cafés littéraires, philosophiques, scientifiques...et débats, rencontres...).

La ville d'Ivry a choisi de ne pas différencier les tarifs d'inscription selon la nature des documents empruntés, supports « papier » (livres, revues...) ou audio-visuels (CD, vidéos, CDRom, DVD). La ville considère, en effet, que les nouveaux supports techniques, en particulier informatiques, constituent de nos jours des vecteurs indispensables à la diffusion des connaissances.

Le tarif de l'inscription annuelle permet l'emprunt de documents de toutes sortes. Il est très modique avec pour objectif d'approcher une certaine équité dans les conditions d'accès aux documents mis à disposition de la population par la bibliothèque Monmousseau et la médiathèque d'Ivry.

Il est proposé de fixer les tarifs de la médiathèque de la façon suivante :

- **Tarifs de la Médiathèque :**

	2013		2013/2014	
	Ivryens et non ivryens (travaillant ou étudiant à Ivry)	Non Ivryens	Ivryens et non ivryens (travaillant ou étudiant à Ivry)	Non Ivryens
Plein tarif	11,50 €	26,50 €	11,50 €	26,50 €
Etudiants de + 25 ans, chômeurs	6 €	13,50 €	6 €	13,50 €
Non imposables, bénéficiaires des minima sociaux, moins de 18 ans, étudiants de moins de 25 ans	Gratuit	13,50 €	Gratuit	13,50 €

- **Pénalités de retard :**

	2013	2013/2014
2 ^{ème} rappel	2 €	2 €
3 ^{ème} rappel	4 €	4 €

- **Photocopies :**

	2013	2013/14
L'unité	0,10 €	0,10 €

SORTIES FAMILIALES au service de l'action sociale et de la maison de Quartier du Plateau Monmousseau

Tarifs sans référence au quotient familial

Chaque année, deux sorties au bord de la mer sont proposées par la Ville : 1 au mois de juillet, 1 au mois d'août. Elles visent des familles ne pouvant généralement pas s'offrir de vacances pendant l'été. Pour l'organisation de chacune de ces 2 journées, la mise à disposition de 7 autocars est nécessaire.

Ces sorties ont lieu le dimanche et bénéficient d'un accompagnement assuré par le personnel communal.

Le départ d'Ivry s'effectue à 6H30 et le retour vers 22H30

Pour l'année 2012, les tarifs avaient été harmonisés avec ceux de la maison de quartier du plateau Monmousseau.

Aussi il est proposé de fixer les tarifs des sorties familiales de la façon suivante sans modification par rapport à 2012 :

Tarifs sorties familiales

	2012	2013
Adultes	7 €	7 €
Enfants moins de 11 ans	3 €	3 €

ACTIVITES SPORTIVES

Tarifs sans référence au quotient familial

Certains tarifs d'activités font l'objet d'une revalorisation annuelle et d'autres d'une réactualisation visant à uniformiser notre politique tarifaire tout en apportant quelques adaptations.

L'augmentation proposée des tarifs est basée sur le taux de l'inflation pour l'année 2012, soit 2%, avec pour certains dispositifs et les entrées piscine et sauna des tarifs arrondis à la décimale ou à l'unité, et ce, pour faciliter l'achat des cartes par les usagers et l'encaissement par les agents caissiers de la piscine Robespierre.

De plus, la prise en compte de certaines observations notées lors des bilans d'activités, sont liées aux demandes des usagers, pour lesquelles nous avons l'an passé, apporté ou apporterons cette saison, certaines adaptations, évolutions et modifications de notre organisation.

Sur les tarifs :

- La non revalorisation des dispositifs pour les années 2009 et 2010, puis de 1% en 2011 et 2012, nous incite à actualiser les tarifs d'accessibilité de nos activités.
- La baisse des recettes municipales (subventions, dotations,...) nous conforte dans cette demande de recherches de recettes pour assurer le service public d'offre d'activités sportives pour tous.

Modifications :

- Pour les activités Adulte (été et saison sportive), il n'est plus question de limiter par catégorie tarifaire l'accès au dispositif, seul un nombre de cartes limité subsiste pour les « Non Ivryens ».
- Pour les animations sportives dans les quartiers à destination des 11/17 ans, il est proposé la mise en place d'une carte à l'année à tarif unique et non plus sur la base du quotient familial (comme pour les dispositifs à destination des 18/25 ans et Si t'es sport).

Suppression :

- Du fait de la transformation du centre sportif et socio culturel Pierre et Marie Curie (PMC) en Maison de Quartier agréée Centre Social, et du changement de ses missions, l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement « Animations PMC », composé d'un directeur et d'un animateur qui proposent des activités sportives et socio-éducatives aux jeunes âgés de 11 à 17 ans du quartier Pierre et Marie Curie prendra fin le 31 août 2013. Les jeunes 11-17 ans actuellement inscrits, le seront jusqu'à cette date.

DISPOSITIFS ESTIVAUX 2013

1 - ETE SPORTIF

Cette activité se déroule sur les deux mois d'été, en direction des plus de 18 ans.

Nous proposons une hausse substantielle, mais qui maintient des tarifs d'accès à l'activité sportive relativement accessible au plus grand nombre. Les propositions de hausse permettent d'arrondir les frais d'inscription et plus simple à gérer pour les usagers et aussi pour nos services.

Encadrée par des éducateurs sportifs diplômés, cette activité est ouverte à toutes personnes majeures, sur la période du 1er juillet au 31 août. L'entrée forfaitaire mensuelle donne uniquement accès aux activités proposées dans le programme « Eté Sportif ». Le tarif réduit est destiné aux bénéficiaires de minima sociaux, habitant Ivry, sur présentation des justificatifs du Pôle Emploi ou de la C.A.F.

Pour cette édition, il n'est plus question de limiter quantitativement par catégorie de facturation l'accès au dispositif, seul un nombre de cartes d'entrées limité subsiste pour les « Non Ivryens ».

La diversité et la multiplicité des activités sportives, ainsi que le taux régulier et important des fréquentations ont amené le service des activités sportives municipales à revaloriser annuellement, comme pour la carte Pass'Sports, les tarifs de la carte mensuelle été sportif comme suit :

ETE SPORTIF (Tarifs mensuels)	TARIFS Juillet – Août 2012	TARIFS Juillet – Août 2013
Tarif Ivryen	17,90€	19 €
Tarif non Ivryen	25 €	26 €
Tarif Etudiant	9 €	10 €
Tarif réduit – Demandeur d'emploi, bénéficiaire de minima sociaux : bénéficiaire du RSA, de l'AAH(allocation adulte handicapé), l' API (allocation de parent isolé) , l'ASS (allocation de solidarité spécifique), l'ASV (allocation supplémentaire de vieillesse) et l'ASPA (allocation solidarité aux personnes âgées)	2,50 €	3 €

Nous proposons :

- De reconduire la catégorie Etudiant
- De continuer à limiter l'accès aux créneaux du soir aux seuls Résidents Ivryens.
- Appliquer le tarif « non Ivryen » aux salariés locaux,
- De ne plus avoir de « quotas » d'entrées par catégorie pour les résidents ivryens, mais avoir un nombre global d'entrées pour le public ivryen (600), avec toutefois un nombre d'entrées limité pour les « Non Résidents » (100).

2 - SI T'ES SPORT

Cette activité se déroule sur les deux mois d'été, en direction des jeunes de 11 à 17 ans.

Quatre possibilités d'accès à ces activités sont proposées :

- Achat d'une carte mensuelle « Si T'es Sport » mise en vente dès juin 2013,
- Posséder la carte Animation Sportive dans les Quartiers (tarif selon Q.F.) 2012/2013,
- Etre inscrit aux activités journalières de l'été organisées par la Direction Jeunesse (ALSH 11/17 ans),
- Etre inscrit aux activités journalières de l'été organisées par le secteur « Animations PMC » du service des Activités Sportives Municipales (ALSH 11/17 ans) pour la saison 2012/2013.

Nous proposons donc la tarification suivante :

SI T'ES SPORT (Tarifs mensuels)	TARIFS	TARIFS
	Juillet et août 2012	Juillet et août 2013
Carte Estivale Si t'es Sport	7,20 €	7,30 €
Détenteur carte Animation Sportive dans les Quartiers	Gratuit	Gratuit
Détenteur carte Direction Jeunesse et/ou Carte Animations Pierre et Marie Curie	Gratuit	Gratuit

DISPOSITIFS SAISON SPORTIVE 2013-2014

1 – DISPOSITIF « PASS'SPORTS »

Cette activité se déroule de septembre à juin, en direction des plus de 18 ans.

Nous proposons une hausse substantielle, mais qui maintient des tarifs d'accès à l'activité sportive relativement accessible au plus grand nombre. Les propositions de hausse permettent d'arrondir les frais d'inscription et plus simple à gérer pour les usagers et aussi pour nos services.

Encadrée par des éducateurs sportifs diplômés, cette activité est ouverte à toutes personnes majeures.

L'entrée forfaitaire annuelle donne uniquement accès aux activités proposées dans le programme « Pass'Sports ». Le tarif réduit est destiné aux bénéficiaires de minima sociaux, habitant Ivry, sur présentation des justificatifs du Pôle Emploi ou de la C.A.F.

Pour cette édition, il n'est plus question de limiter quantitativement par catégorie de facturation l'accès au dispositif, mais d'avoir un nombre global d'entrées pour le public ivryen (600), avec toutefois un nombre d'entrées limité pour les « Non Résidents » (150).

La diversité et la multiplicité des activités sportives, ainsi que le taux régulier et important des fréquentations ont amené le service des activités sportives municipales à revaloriser annuellement, les tarifs de participation annuelle au dispositif comme suit,

Nous proposons donc la tarification suivante :

CARTES PASS'SPORTS	Tarifs 2012 - 2013	Tarifs 2013 - 2014
<i>Carte saisonnière valable de septembre à juin</i>		
Tarif ivryens	66,50 €	68 €
Tarif Non-ivryens	81,60 €	83 €
Etudiants	33,30 €	34 €
Tarif réduit : Demandeur d'emploi, bénéficiaire de minima sociaux : (bénéficiaire du RSA, de l'AAH (allocation adulte handicapé), l' API (allocation de parent isolé) , l'ASS (allocation de solidarité spécifique), l'ASV (allocation supplémentaire de vieillesse) et l'ASPA (allocation solidarité aux personnes âgées)	6,70 €	7 €

2 - DISPOSITIF « ANIMATION SPORTIVES DANS LES QUARTIERS »

Les activités « Animations Sportives dans les Quartiers » sont accessibles aux jeunes de 11 à 17 ans et de 18 à 25 ans.

Pour la tranche d'âge 11-17 ans, deux possibilités d'accès aux activités sont mises en oeuvre :

- les jeunes accèdent aux animations sur présentation d'une carte saisonnière, valable de septembre à août, à tarif unique, accessible à la Piscine Robespierre.

Son coût de 10 €, correspond à la somme médiane payée par les familles des jeunes inscrits (sur la

base du Quotient Familial pour la période 2012-2013),

- L'inscription du public aux dispositifs jeunes proposés par les autres services municipaux (Maison de quartier, Direction Jeunesse) pour intégrer le dispositif durant les petites vacances scolaires.

Pour la tranche d'âge 18-25 ans, il est proposé de maintenir le système de la carte saisonnière, valable de septembre à juin.

La tarification suivante est donc proposée :

ANIMATIONS SPORTIVES DANS LES QUARTIERS <i>Carte saisonnière valable de septembre à août</i>	Tarifs 2012 - 2013	Tarifs 2013 - 2014
Jeunes ivryens 11 à 17 ans	Quotient familial mini 8, 16 € Montant maxi 17, 44 €	Entrée à l'année Tarif Unique 10 €
Jeunes 18 à 25 ans ou non- ivryens	18,20 €	18,60 €

3 - PISCINE MUNICIPALE ROBESPIERRE

La piscine municipale Robespierre est accessible aux particuliers à des jours et horaires différents suivant les périodes ponctuées par les rythmes scolaires. Dans ce cadre, les tarifs appliqués varient selon les différentes catégories d'utilisateurs.

Tarifs piscine	2012	2013 (majoration 2%) Arrondi
Entrée individuelle adulte	2,20 €	2,25 €
Entrée individuelle moins de 18 ans	1,60 €	1,65 €
<u>Entrée tarif réduit :</u> Etudiants, personnes à mobilité réduite et leur accompagnant Allocataire Adulte Handicapé Allocataire Parent Isolé	1,60 €	1,65 €
Ivryens moins de 18 ans pendant les vacances scolaires	1,00€	1,00 €
Demandeurs d'emploi, RSA, Allocataire vieillesse habitant Ivry Allocataire de Solidarité Spécifique Allocataire Solidarité aux Personnes Agées	0,40 €	0,40 €
Enfants moins de 4 ans	Gratuit	Gratuit
<u>Carte de 12 entrées : (pour le prix de 10) :</u> Pour adulte Pour bénéficiaires du tarif réduit	22,20 € 16,00 €	22,50 € 16,50 €

4 - SAUNA ROBESPIERRE

Conformément au règlement intérieur de l'équipement, le sauna municipal est mis à disposition des usagers sur réservation, et selon trois formules.

Sauna « collectif » : 11 personnes maximum pour deux heures maximum dans la limite des horaires d'ouverture (tarif par personne)

Sauna « familial » : 3 personnes maximum pour deux heures maximum dans la limite des horaires d'ouverture (tarif de la cabine)

Sauna « individuel » : 1 personne pour deux heures maximum dans la limite des horaires d'ouvertures (tarif de la cabine)

Nous vous proposons la tarification suivante :

Tarifs des saunas	2012	2013 (majoration 2%) Arrondi
<u>Entrées individuelles :</u>		
Collectif	6,00 €	6,10 €
Individuel	8,90 €	9,00 €
Familial	12,80 €	12,90 €
<u>Carte 12 entrées (pour le prix de 10) :</u>		
Collectif	60,00 €	61,00 €
Individuel	89,00 €	90,00 €
Familial	128,00 €	129,00 €

FINANCES

Tarifs du restaurant du personnel communal

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu sa délibération du 24 mai 2012 fixant à compter du 1^{er} septembre 2012 les tarifs du restaurant du personnel communal,

vu sa délibération du 23 juin 2011 fixant les tarifs de renouvellement du badge unique d'accès aux bâtiments et parkings communaux,

considérant qu'il convient de fixer de nouveaux tarifs augmentés de 1,5 % pour tenir compte de l'inflation,

vu le budget communal,

DELIBERE

par 39 voix pour et 3 abstentions

ARTICLE 1 : FIXE comme suit, à compter du 1^{er} septembre 2013 et jusqu'au 31 décembre 2014, les tarifs du restaurant du personnel communal :

Désignation des articles	Tarifs internes		Tarifs externes	
	2012	2013/2014	2012	2013/2014
Entrées :	0,49€	0,50 €	0,76€	0,77 €
Plat garni :	2,16€	2,19 €	3,72€	3,78 €
Viande seule :	1,67€	1,70 €	2,93€	2,97 €
Légumes :	0,49€	0,50 €	0,76€	0,77 €
Fromage :	0,49€	0,50 €	0,76€	0,77 €
Yaourt :	0,49€	0,50 €	0,76€	0,77 €
Dessert :	0,49€	0,50 €	0,76€	0,77 €
Boissons :	0,49€	0,50 €	0,76€	0,77 €
Glaces :	0,49€	0,50 €	0,76€	0,77 €
Sandwichs :	1,67€	1,70 €	2,93€	2,97 €
Sandwichs crudités :	2,16€	2,19 €	3,72€	3,78 €
Café ou Thé :	0,41€	0,42 €	0,74€	0,75 €
Plaque de beurre:	0,06€	0,06 €	0,06€	0,06 €

ARTICLE 2 : RAPPELLE que le 1^{er} renouvellement du badge unique d'accès aux bâtiments et parkings communaux est fixé à 7 € et chaque renouvellement suivant à 10 €.

ARTICLE 3 : DIT que les recettes en résultant seront constatées au budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 26 JUIN 2013

RECU EN PREFECTURE

LE 26 JUIN 2013

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 26 JUIN 2013

FINANCES

Tarifs du Tremplin-Hangar, des concerts du conservatoire et de la médiathèque Participation financière

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu sa délibération du 22 novembre 2012 fixant à compter du 1^{er} janvier 2013 les tarifs des activités culturelles hors quotient familial,

considérant qu'il convient de fixer de nouveaux tarifs augmentés de 1,5 % pour tenir compte de l'inflation,

vu le budget communal,

DELIBERE

par 39 voix pour et 3 abstentions

ARTICLE 1 : FIXE comme suit, à compter du 1^{er} septembre 2013, les tarifs du Tremplin-Hangar :

FORMATION

COURS INDIVIDUELS		
Forfait 10 cours Trimestre	2013	Saison 2013/2014
Tarif ivryen	50 €	51 €
Tarif réduit (minima sociaux, chômeurs, étudiants)	45 €	46 €

STAGES-ATELIERS-GARAGE		
	2013	Saison 2013/2014
Tarif ivryen	31 €	31,50 €
Tarif réduit (minima sociaux, chômeurs, étudiant, élèves du tremplin)	Pas de délibération en 2013	20€
Tarif non ivryen	Pas de délibération en 2013	51 €

ENREGISTREMENT

ENREGISTREMENT MULTIPISTES		
Forfait 7 heures	2013	Saison 2013/2014
Tarif ivryen	115 €	116 €
Tarif non ivryen	172 €	174 €
Heures supplémentaires		
Tarif ivryen	20 €	20 €
Tarif non ivryen	28 €	28,50 €

REPETITIONS

LOCATION DE STUDIO		
Individuel à l'heure	Saison 2013	Saison 2013/2014
Tarif ivryen	4 €	4 €
Tarif non ivryen	7 €	7 €
Individuels 10 heures		
Tarif ivryen	32 €	32,50 €
Tarif non ivryen	56 €	56 €
Groupe à l'heure		
	Petit studio	Petit studio
Tarif ivryen	6 €	6 €
Tarif non ivryen	11€	11 €
Groupe / 10 heures		
Tarif ivryen	56 €	56 €
Tarif non ivryen	101 €	102,50 €
Groupe à l'heure		
	Grand studio	Grand studio
Tarif ivryen	12 €	12 €
Tarif non ivryen	22 €	22 €
Groupe / 10 heures		
Tarif ivryen	111 €	112 €
Tarif non ivryen	202 €	203 €

LOCATION INSTRUMENTS

LOCATION INSTRUMENTS		
	2013	Saison 2013/2014
Tarif unique Individuel, à l'heure	2€	2 €

CONCERTS – BAR

CONCERTS		
	2013	Saison 2013/2014
Plein tarif		
concerts « découvertes »	8 €	8 €
concerts habituels	10 €	10 €
concerts d'artistes d'une stature nationale	12 €	12 €
Tarif réduit (minima sociaux, chômeurs, étudiants et retraités)		
concerts « découvertes »	6 €	6 €
concerts habituels	8 €	8 €
concerts d'artistes d'une stature nationale	10 €	10 €
Tarifs élèves Tremplin	Pas de délibération en 2013	5 €
Vestiaires	Pas de délibération en 2013	1 €

Scène ouverte fond de la cour		
	2013	Saison 2013/2014
Tarif plein unique	6 €	Gratuité

Scènes alternatives		
	2013	Saison 2013/2014
Tarif plein unique	5 €	5 €

BAR		
	2013	Saison 2013/2014
Eau	1,50 €	1,50 €
Soda et autres	2 €/2,50 €	2,50 €
Petite restauration sandwich	2,50 €	3 €
Snacking sucré	1 €	1 €
Snacking salé	1,50 €	1,50 €
Cafés – thés	1 €	1 €
Bières	Pas de délibération en 2013	2,50 €

ARTICLE 2 : DECIDE d'appliquer pour les stages-ateliers un tarif réduit pour les usagers bénéficiant des minima sociaux, les chômeurs, les étudiants et les élèves du Tremplin à 20 €.

ARTICLE 3 : DECIDE d'appliquer pour les stages-ateliers un tarif pour les usagers hors commune à 51 €.

ARTICLE 4 : DECIDE d'appliquer un tarif de 1 € pour le vestiaire.

ARTICLE 5 : DECIDE de créer un tarif unique de 5 € par concert pour les élèves du Tremplin.

ARTICLE 6 : DECIDE d'appliquer la gratuité pour la scène ouverte fond de cour.

ARTICLE 7 : FIXE comme suit les tarifs des concerts à l'église et des concerts sandwiches programmés par le conservatoire municipal :

Tarifs unitaires des concerts de l'église

	2012/2013	2013/2014
Tarif plein	9 €	10 €
Tarif réduit	6 €	6 €

Tarif du sandwich pour les concerts sandwiches

	2012/2013	2013/2014
L'unité	4 €	5 €

ARTICLE 8 : FIXE comme suit, à compter du 1^{er} septembre 2013 les tarifs de la médiathèque pour la saison 2013/2014.

	2013		2013/2014	
	Ivryens et non ivryens (travaillant ou étudiant à Ivry)	Non Ivryens	Ivryens et non ivryens (travaillant ou étudiant à Ivry)	Non Ivryens
Plein tarif	11,50 €	26,50 €	11,50 €	26,50 €
Etudiants de + 25 ans, chômeurs	6 €	13,50 €	6 €	13,50 €
Non imposables, bénéficiaires des minima sociaux, moins de 18 ans, étudiants de moins de 25 ans	Gratuit	13,50 €	Gratuit	13,50 €

- **Rappels :**

	2013	2013/2014
2 ^{ème} rappel	2 €	2 €
3 ^{ème} rappel	4 €	4 €

- **Photocopies :**

	2013	2013/2014
L'unité	0,10 €	0,10 €

ARTICLE 9 : DIT que les recettes en résultant seront constatées au budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE
 LE 26 JUIN 2013
 RECU EN PREFECTURE
 LE 26 JUIN 2013
 PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE
 LE 26 JUIN 2013

FINANCES

Sorties familiales au service de l'action sociale et de la maison de Quartier du Plateau Monmousseau

Participation financière

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu sa délibération du 24 mai 2012 fixant pour l'année 2012 les tarifs des sorties familiales,

considérant que l'organisation de sorties familiales en juillet et en août, présente un intérêt social,

vu le budget communal,

DELIBERE

par 39 voix pour et 3 abstentions

ARTICLE 1 : FIXE pour 2013 la participation financière des familles par sortie familiale comme suit :

- 7 € pour les adultes,
- 3 € pour les moins de 11 ans.

ARTICLE 2 : DIT que les frais de transport et les frais d'assurance couvrant le rapatriement sanitaire sont pris en charge par la Ville.

ARTICLE 3 : DIT que les crédits en résultant seront inscrits au budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 26 JUIN 2013

RECU EN PREFECTURE

LE 26 JUIN 2013

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 26 JUIN 2013

FINANCES

Tarifs des activités sportives

Participation financière

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu sa délibération du 24 mai 2012 fixant les tarifs pour les activités Eté Sportif et Si t'es sport au 30 juin 2012 et les activités sportives ouvertes au public (piscine, sauna, carte pass'sports, animation sportive dans les quartiers) à compter du 1^{er} septembre 2012,

considérant qu'il convient de fixer de nouveaux tarifs augmentés de 2 % pour tenir compte de l'inflation,

vu le budget communal,

DELIBERE

par 39 voix pour et 3 abstentions

ARTICLE 1 : FIXE comme suit, à compter du 30 juin 2013 et jusqu'au 31 août 2013, les tarifs des activités sportives d'été ouvertes au public :

ETE SPORTIF (Tarifs mensuels)	TARIFS Juillet – Août 2012	TARIFS Juillet – Août 2013
Tarif Ivryen	17,90€	19 €
Tarif non Ivryen	25 €	26 €
Tarif Etudiant	9 €	10 €
Tarif réduit : Demandeur d'emploi, bénéficiaire de minima sociaux : bénéficiaire du RSA , de l'AAH(allocation adulte handicapé), l' API (allocation de parent isolé) , l'ASS (allocation de solidarité spécifique), l'ASV (allocation supplémentaire de vieillesse) et l'ASPA (allocation solidarité aux personnes âgées)	2,50 €	3 €

SI T'ES SPORT (Tarifs mensuels)	TARIFS Juillet et août 2012	TARIFS juillet et août 2013
Carte Estivale Si t'es Sport	7,20 €	7,30 €
Détenteur carte Animation Sportive dans les Quartiers	Gratuit	Gratuit
Détenteur carte Direction Jeunesse et/ou Carte Animations Pierre et Marie Curie	Gratuit	Gratuit

ARTICLE 2 : FIXE comme suit, à compter du 1^{er} septembre 2013, les tarifs des activités sportives à la saison ouvertes au public :

CARTE PASS'SPORTS

CARTES PASS'SPORTS	Tarifs 2012 - 2013	Tarifs 2013 - 2014
<i>Carte saisonnière valable de septembre à juin</i>		
Tarif ivryens	66,50 €	68 €
Tarif Non-ivryens	81,60 €	83 €
Etudiants	33,30 €	34 €
Tarif réduit : Demandeurs d'emploi, bénéficiaire de minima sociaux : (bénéficiaire du RSA , de l'AAH(allocation adulte handicapé), l' API (allocation de parent isolé) , l'ASS (allocation de solidarité spécifique), l'ASV (allocation supplémentaire de vieillesse) et l'ASPA (allocation solidarité aux personnes âgées)	6,70 €	7 €

ANIMATIONS SPORTIVES DANS LES QUARTIERS

ANIMATIONS SPORTIVES DANS LES QUARTIERS	Tarifs 2012 - 2013	Tarifs 2013 - 2014
<i>Carte saisonnière valable de septembre à août</i>		
Jeunes ivryens 11 à 17 ans	Quotient familial mini 8, 16 € Montant maxi 17, 44 €	Entrée à l'année Tarif Unique 10 €
Jeunes 18 à 25 ans ou non- ivryens	18,20 €	18,60 €

PISCINE MUNICIPALE ROBESPIERRE

Tarifs piscine	2012	2013/2014
Entrée individuelle adulte	2,20 €	2,25 €
Entrée individuelle moins de 18 ans	1,60 €	1,65 €
<u>Entrée tarif réduit :</u> Etudiants, personnes à mobilité réduite et leur accompagnant Allocataire Adulte Handicapé Allocataire Parent Isolé	1,60 €	1,65 €
Ivryens moins de 18 ans pendant les vacances scolaires	1,00€	1,00 €
Demandeurs d'emploi, RSA, Allocataire vieillesse habitant Ivry Allocataire de Solidarité Spécifique Allocataire Solidarité aux Personnes Agées	0,40 €	0,40 €
Enfants moins de 4 ans	Gratuit	Gratuit
<u>Carte de 12 entrées : (pour le prix de 10) :</u> Pour adulte Pour bénéficiaires du tarif réduit	22,20 € 16,00 €	22,50 € 16,50 €

SAUNA ROBESPIERRE

Tarifs des saunas	2012	2013/2014
<u>Entrées individuelles :</u> Collectif Individuel Familial	6,00 € 8,90 € 12,80 €	6,10 € 9,00 € 12,90 €
<u>Carte 12 entrées (pour le prix de 10) :</u> Collectif Individuel Familial	60,00 € 89,00 € 128,00 €	61,00 € 90,00 € 129,00 €

ARTICLE 3 : PRECISE qu'un tarif étudiant est appliqué pour les activités «Eté sportif» et « Pass'Sport ».

ARTICLE 4 : PRECISE que l'accès des créneaux du soir est réservé aux seuls résidents Ivryens et qu'un tarif non Ivryen est appliqué aux salariés locaux.

ARTICLE 5 : PRECISE que l'activité « Pass'Sports » est ouverte à toute personne de plus de 18 ans possédant une carte saisonnière valable de septembre à juin.

ARTICLE 6 : PRECISE que l'activité « Animations Sportives dans les Quartiers » comprend des animations payantes ouvertes aux titulaires d'une carte saisonnière et des animations librement accessibles pour la tranche d'âge 11-17 ans.

ARTICLE 7 : DECIDE qu'à compter du 1^{er} septembre 2013, l'activité « Animations Sportives dans les Quartiers » ne sera plus soumise au quotient familial. Une carte au tarif unique de 10 € sera proposée aux usagers.

ARTICLE 8 : PRECISE que l'activité « Animation Sportive dans les Quartiers » comprend des animations payantes ouvertes aux titulaires d'une carte saisonnière pour la tranche d'âge 18-25 ans.

ARTICLE 9 : PRECISE que l'activité « Eté Sportif » est ouverte à toute personne de plus de 18 ans possédant une carte valable sur la période du 1^{er} juillet au 31 août.

ARTICLE 10 : PRECISE que l'activité « Si T'es Sport » est accessible à tout public entre 11 et 17 ans, possédant la carte correspondante, ou la carte « Animation Sportive dans les Quartiers » ou inscrit aux activités journalières de l'été organisées par la Direction de la Jeunesse (ALSH 11/17 ans) ou être inscrit aux activités journalières de l'été organisées par le secteur Animations PMC (Pierre et Marie Curie) de secteur des Activités Sportives Municipales (ALSH 11/17 ans).

ARTICLE 11 : PRECISE que l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement « Animations Pierre et Marie Curie » pour les jeunes âgés de 11 à 17 ans du quartier Pierre et Marie Curie prendront fin le 31 août 2013 suite à la transformation du centre sportif et socio culturel PMC en Maison de quartier agréée Centre Social.

ARTICLE 12 : PRECISE que la piscine municipale Robespierre est accessible aux particuliers à des jours et horaires différents en fonction des périodes (périodes scolaires, vacances scolaires, vacances d'été). Les tarifs appliqués varient selon les différentes catégories d'utilisateurs.

Les tarifs réduits concernent, les étudiants, les personnes à mobilité réduite (handicapés) et leur accompagnant, les minima sociaux habitant Ivry (demandeurs d'emploi, RSA, ASS, AAH, ASV, API, ASPA), et les moins de 18 ans.

Le sauna municipal est mis à disposition des usagers publics selon trois formules et conformément au règlement intérieur mis en place à la réouverture de la piscine en septembre 2009

1. Sauna individuel, sur réservation pour 1 personne pour deux heures maximum dans la limite des horaires d'ouverture (tarif de la cabine),
2. Sauna familial, sur réservation pour 3 personnes maximum pour deux heures maximum dans la limite des horaires d'ouverture (tarif de la cabine),
3. Sauna collectif, sur réservation pouvant recevoir 11 personnes maximum deux heures maximum dans la limite des horaires d'ouverture (tarif par personne).

ARTICLE 13 : DIT que les recettes en résultant seront constatées sur le budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 26 JUIN 2013

RECU EN PREFECTURE

LE 26 JUIN 2013

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 26 JUIN 2013